

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Sous-direction de la stratégie en formation, recherche et développement

Bureau de l'innovation en éducation et formation et de la formation continue des personnels de l'enseignement

Adresse: 1 ter avenue de Lowendal 75349 PARIS 07 SP

Suivi par :Dominique VIRGILI Tél : 01.49.55.42.14/44.61 Fax : 01.49.55.56.17

Mail: <u>Dominique.virgili@agriculture.gouv.fr</u>

Date de mise en application : Immédiate

(Réf. Interne / Classement)

NOTE DE SERVICE DGER/SDSFRD/N2007-2108

Date: 11 septembre 2007

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

Madame et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Nombre d'annexe : 1

Objet : Accompagnement du brevet de technicien supérieur agricole « Aquaculture »

Résumé: information sur les dates et les modalités de la session de formation destinée aux équipes pédagogiques pour la mise en œuvre du brevet de technicien supérieur agricole « Aquaculture »

Mots-clés: BTSA Aquaculture accompagnement mise en oeuvre

DESTINATAIRES

Pour exécution :

Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) et services de la formation et du développement (SFD)

Etablissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche

Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

- Inspection de l'enseignement agricole
- Unions nationales fédératives d'établissements privés

Pour information:

- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objectif d'informer les équipes pédagogiques de l'organisation d'une session d'accompagnement à la mise en place du brevet de technicien supérieur agricole « Aquaculture » et d'en préciser les modalités.

Sont conviés à cette action de formation deux personnes par établissement concerné qui seront obligatoirement le coordonnateur de la filière et un enseignant des modules généraux.

Sont également conviés les présidents ou présidents adjoints de jury et la personne responsable de l'organisation de l'examen du BTSA Aquaculture.

La session se déroulera du

Mardi 23 octobre 2007 à 10h00 au mercredi 24 octobre 2007 à 16h30

à

Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux 251, rue de Vaugirard

PARIS 15^{ème} (métro ligne 12 Volontaires ou Vaugirard)

Salle D 076 le 23 octobre Salle C 068 le 24 octobre

Elle a pour but d'accompagner l'organisation pédagogique dans les établissements du brevet de technicien supérieur agricole « Aquaculture »

L'encadrement de la session est assurée par l'inspection de l'enseignement agricole (IEA), la sous-direction des politiques de formation et d'éducation (POFE), la sous direction de la Stratégie en Formation, Recherche et développement (EPI), l'ENFA, établissement national d'appui chargé de l'accompagnement des rénovations de diplômes.

Programme de la session :

- o 23 octobre 2007 (10h 18h):
 - Présentation et orientations de la rénovation des BTSA par la S/D POFE Bureau des formations de l'enseignement supérieur
 - Le domaine professionnel par l'Inspection de l'Enseignement Agricole
 - Cadre de l'évaluation et de délivrance du diplôme par la S/D POFE
 Bureau des examens et des certifications
- o 24 octobre 2007 (9h -16h30):
 - Travail sur le M11 « Accompagnement au projet personnel et professionnel » par l'ENFA
 - Information sur l'accompagnement de la rénovation par la DGER et l'ENFA

Modalités pratiques :

<u>Pour les personnels de l'enseignement public</u> l'inscription s'effectue uniquement en ligne sur le site « chlorofil » http://www.safo.chlorofil.fr/ selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation en saisissant le code action 530163.

- Ouverture des inscriptions en ligne le 17 septembre 2007
- Clôture le 27 septembre 2007

Les frais d'hébergement et de déplacements sont pris en charge par la structure organisatrice aux conditions et aux tarifs administratifs en vigueur.

- Les enseignants de l'enseignement privé seront pris en charge par leur fédération pour leurs frais de transport, d'hébergement et de restauration.
 - Ils retourneront par courrier à leur fédération le bulletin d'inscription cijoint ou téléchargeable sur le site chlorofil http://www.safo.chlorofil.fr/
 - Chaque fédération devra retourner **uniquement** par fax à l'ENFA (05.61.75.03.09 à l'attention de Corinne De Souza) l'ensemble des bulletins d'inscription des agents qui participeront à la session **avant le 27 septembre 2007.**
- Un accusé de réception valant invitation sera transmis par mel à chaque participant.

Annexe jointe:

- fiche d'inscription

Le Sous-directeur de la stratégie en formation, recherche et développement

Gilbert PESCATORI

BULLETIN D'INSCRIPTION

MISE EN PLACE DU BTSA « AQUACULTURE» du 23 octobre 2007 à 15h au mercredi 24 octobre 2007 à 16h30

A RETOURNER AVANT LE 27 SEPTEMBRE 2007

Uniquement par FAX: 05.61.75.03.09 (à l'attention de Corinne de Souza)

TOUTES LES RUBRIQUES SONT A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

CODE SAFO DE L'ACTION: 530163

NOM ET PRENOM : date de naissance (à renseigner obligatoirement par les agents du privé):	REGION :
CODE SAFO (pour les agents du public) :	
Adresse postale <u>exacte</u> de l'établissement	Statut de l'établissement :
n de tél. : n de fax : Adresse électronique (obligatoire) :	- Public
Président ou adjoint de jury □ , responsable d'examen □	
Coordonnateur de la filière	
Enseignant	

Nom-Prénom et signature de l'agent

Date: